

# Cyber-attaque de pompe à morphine : mise en garde de la FDA | Le Net Expert Informatique

Cyber-attaque de pompe à morphine : mise en garde de la FDA

**La FDA met en garde contre les risques de prise de contrôle à distance des pompes à morphine ou PCA (de type PCA analgésie autocontrôlée par le patient) de type Symbiq Infusion System (produites par la marque Hospira). Ces pompes sont généralement prescrites dans le cadre de soins de suite ou d'hospitalisations à domicile.**

Elles sont reliées sans fil aux systèmes de communication de l'hôpital pour transmettre des données sur les doses utilisées quotidiennement. Ces informations sont utilisées par les médecins pour adapter les protocoles de soins.

#### **Un cyber-spécialiste démontre la possibilité d'attaques**

C'est la deuxième fois en 4 mois que les pompes de ce fabricant font l'objet de cyber attaques, les premiers modèles impliqués étaient les LifeCare PCA3 et PCA 5 qui permettent de délivrer différents types de médicaments ou de traitements intraveineux.

Hospira a annoncé avoir cessé de produire les pompes en question ainsi que les Symbiq Infusion System et la FDA met en garde les établissements et les professionnels en les incitant à ne plus utiliser ces dispositifs.

Le département de la sécurité américain s'est saisi du dossier en raison des risques associés à ces cyber attaques (surdoses, ou sous dosage).

C'est un cyber spécialiste – Billy Rios [2] – qui a le premier soulevé cette question sur son blog et expliquant qu'il avait pu modifier les paramètres des pompes à distance sans disposer des codes spécifiques à chaque machines qui sont théoriquement indispensables pour modifier les doses.

Aucun cas de cyber attaque n'a été rapporté en utilisation thérapeutique aux Etats-Unis jusqu'à présent.

#### **Une utilisation contrôlée en France – en théorie**

En France, les pompes de type PCA sont utilisées dans les hôpitaux, en hospitalisation à domicile (dans un contexte de lien ville-hôpital), dans les services de soins palliatifs et dans certains centres de soins de suites/maisons de retraite médicalisés.

Elles servent à la prise en charges des douleurs chroniques de l'adulte, essentiellement d'origine cancéreuses et en soins palliatifs. Les principales marques de pompes à morphine de type PCA sont marque Vygon, Baxter, Gelstar, CADD Legacy et Rytmic Plus.

Les pompes à PCA électroniques ne doivent – en théorie – être manipulées que par le personnel médical (médecin ou IDE). Chaque marque diffuse avec le matériel un manuel d'utilisation pour les soignants et des codes permettant de modifier les paramètres ou changer les piles. Mais depuis quelques années, on peut trouver sur Internet des copies de ces manuels, ce qui pourrait permettre aux utilisateurs qui auraient récupéré les codes de façon illicite de modifier les paramètres dans un but de mésusage.

---

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

---

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : <http://www.medscape.fr/voirarticle/3601689>

Par Dr Isabelle Catala avec Robert Lowes

---

# Bientôt un « carnet de correspondance numérique » pour les collégiens et lycéens | Le Net Expert Informatique

Bientôt un « carnet de correspondance numérique » pour les collégiens et lycéens

**Le gouvernement a publié la semaine dernière un arrêté autorisant la création d'un téléservice censé permettre aux parents « d'être informés, à distance, des événements de vie scolaire liés aux absences, aux retards, aux punitions et aux sanctions » infligées à leur(s) enfant(s). Un véritable carnet de correspondance dématérialisé se dessine ainsi, alors que le plan pour le numérique à l'école est attendu pour la rentrée 2016.**

Durant toute l'année scolaire, de nombreuses informations pourront être consignées dans ce fichier concernant les élèves de la sixième à la terminale : absences, retards, retenues, exclusions de cours, blâmes, avertissements, etc. ainsi que leurs motifs et dates. Ces informations seront accessibles via Internet au jeune concerné ainsi qu'à ses parents, de même qu'aux personnels du collège et lycée en question (enseignants, assistants d'éducation, conseiller principal d'éducation, chef d'établissement). Le tout sera toutefois effacé une fois le temps des grandes vacances venu, à la fin de chaque année scolaire.

L'objectif ? Améliorer l'information des familles et la communication avec l'établissement d'enseignement, notamment afin de mieux prévenir le décrochage scolaire. Pour autant, ce dispositif ne sera pas déployé systématiquement dans tous les collèges et lycées. Si l'arrêté permet dès à présent une mise en œuvre au niveau national, ce téléservice sera uniquement proposé par les établissements volontaires. De surcroît, chaque parent aura le droit de ne pas activer le compte de son enfant.

#### **Une phase d'évaluation dans cinq académies, avant une généralisation progressive**

Contacté, le ministère de l'Éducation nationale n'était pas en mesure de répondre dans l'immédiat à nos questions concernant le calendrier de mise en place de ce téléservice. L'exécutif a cependant indiqué à la CNIL qu'un test devrait tout d'abord être mené « dans cinq académies ». Il semble ainsi fort probable que la Rue de Grenelle suive une feuille de route similaire à celle prévue pour le récent dispositif de télépaiement des frais de cantine et d'internat, dont la généralisation devrait avoir lieu à partir de la rentrée 2016, également après une phase d'expérimentations (voir ancien article Nextimpact).

Saisie pour avis, la CNIL a d'autre part prévenu le ministère de l'Éducation nationale que « les établissements devront continuer de mettre à disposition des responsables légaux qui ne seraient pas en capacité d'accéder au téléservice proposé, ou qui ne souhaiteraient pas l'utiliser, un autre moyen d'accès aux données traitées dans le téléservice ». Les explications concernant ce recours seront adossées au courrier envoyé aux parents afin de leur présenter ce dispositif « et leur attribuer un identifiant et un mot de passe provisoires », qu'ils devront changer lors de leur première connexion.

La gardienne des données personnelles a enfin invité les pouvoirs publics à être très vigilants en matière de sécurité, au-delà de l'utilisation de protocoles HTTPS et de mots de passe complexes (huit caractères minimum, avec chiffres et lettres). La CNIL souligne en effet que « l'impact sur la vie privée des élèves en cas de dysfonctionnement d'un téléservice portant sur les absences, les retards, les punitions et les sanctions pouvant être élevé, il est nécessaire que tous les établissements scolaires garantissent un niveau de sécurité satisfaisant afin d'assurer à tous les élèves du second degré une même protection ». Le ministère de l'Éducation nationale a ainsi été prié d'alerter les principaux et procureurs sur ce point en particulier.

---

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous

Denis JACOPINI

Tel : 06 19 71 79 12

formateur n°93 84 03041 84

---

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

---

Cet article vous plait ? Partagez !

Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source : <http://www.nextinpact.com/news/96066-bientot-carnet-correspondance-numerique-pour-collegiens-et-lyceens.htm>